



La Gestion Locative :

La gestion locative c'est l'ensemble des activités qui consistent à prendre en charge la gestion quotidienne d'un bien immobilier en location. La gestion de biens demande du temps, de l'investissement, et certaines connaissances, ce qui peut être un poids au quotidien.

Qui sommes-nous ?

À propos de nous

Nous sommes une agence indépendante de proximité, à taille humaine. L'agence se compose d'une équipe de professionnels à votre disposition et à votre écoute afin de vous accompagner au mieux dans la réalisation de vos projets immobiliers.

Nous contacter

Téléphone : 05.55.05.90.40

E-mail : contact@eci87.fr



*Espace Conseil
Immobilier*
22 rue Pétinaud Beaupeyrat
87000 Limoges



Espace
Conseil
Immobilier

*Notre but, être au plus proche de
vous et de vos besoins*



Les avantages de confier la gestion locative à notre agence ?

- Gain de temps et praticité pour les bailleurs qui ne sont pas sur place ou qui possèdent plusieurs biens
- Tranquillité d'esprit concernant les contraintes juridiques et administratives
- Conseils avisés par des professionnels et accompagnement personnalisé
- Risque de vacance locative moins élevé
- Coût raisonnable

« Rien ne vaut un avis éclairé. »

Le coût de la gestion locative

7% HT soit 8.4% TTC (TVA 20%) de toutes les sommes encaissées sauf le dépôt de garantie

Le coût de la relocation

Concernant les honoraires de relocation du bien, en zone non tendue :

- Visite / Constitution de dossier / Rédaction de bail : 8€/m²
- Réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€/m²

Le montant total de ces honoraires est plafonné à un mois de loyer hors charges par partie.

L'assurance loyers impayés

Le propriétaire pour compléter ces prestations peut choisir de souscrire un contrat d'assurance concernant les loyers impayés. Le coût de cette assurance est de 2.10% TTC des sommes encaissées, à la charge du bailleur.



Nos missions dans le cadre de la gestion locative :

- Recherche du locataire : mise en location et diffusion sur différentes plateformes, visites, études des dossiers et sélection du locataire
- Rédaction des baux et renouvellement
- Encaissement des loyers et des charges
- Quittancement
- Réalisation des états des lieux d'entrée et de sortie
- Règlement des charges et appels de fonds auprès du syndic
- Gestion des loyers impayés et suivi des procédures contentieuses
- Réalisation des travaux d'entretien et réparations urgentes
- Gestion de l'assurance du logement et des procédures de déclaration et de suivi en cas de sinistre
- Révision du loyer, régularisation de charges, et restitution du dépôt de garantie
- Aide à la déclaration fiscale des revenus locatifs